



Monitoring acoustique/vibratoire

Vous êtes en phase de chantier ? Ou sur le point d'initier des travaux de chantier ? Vous souhaitez faire appel à un organisme pour la mesure du niveau de bruit et des vibrations ? Vinçotte mesure, analyse et vous conseille avant et pendant votre projet.

Your tailor-made solution

Vinçotte possède une expertise avancée dans la réalisation de mesures à long terme liées à l'acoustique et aux vibrations des bâtiments. Nos services incluent :

Mesure initiale - avant travaux/chantier :

- Mesure à l'immission de longue durée (1 semaine à plusieurs mois) en 1 ou plusieurs points dans l'environnement à l'aide de sonomètres (et éventuellement d'un capteur de vibrations (géophone triaxial). Cette mesure est destinée à caractériser l'ambiance acoustique (bruit de fond) /vibratoire avant chantier.
- Mesures du niveau LAeq et des paramètres statistiques d'usage (LA95, LA50, etc) et classement en termes de catégorie de bruit extérieur pour le dimensionnement des façades d'un nouveau bâtiment afin de garantir un confort intérieur normal/supérieur.

Monitoring - en phase travail/chantier :

- Mise en place de sonomètres (et éventuellement d'un capteur de vibrations (géophone triaxial)) pendant la durée des travaux (démolition et/ou construction).
- Suivi des mesures par rapportage quotidien au format en application (automatique), mise à disposition d'un accès à une plate-forme de surveillance (via internet), mise en place d'un système d'alerte (gsm/mail) en cas de dépassement des valeurs autorisées dans le permis/la réglementation en place.

Les paramètres acoustiques sont les valeurs LAeq,1h et LAmax de la journée et les graphiques du LAeq,1sec. Les mesures et analyse des vibrations sont réalisées selon la DIN4150 (-2 ou -3)[1].

Détection de fuites

En réalisant des mesures in situ, nos experts peuvent également détecter les fuites acoustiques et vous proposer des solutions.

Intervention en cas de litiges

Vinçotte est un organisme totalement neutre et indépendant et peut intervenir et vous conseiller en cas de litiges.

[1] Confort des personnes ou sécurité des bâtiments. Toutes autres normes pertinentes selon les travaux effectués, les bâtiments ou les équipements à protéger.

Your result

Grâce à nos experts, vous mesurez en continu et à long terme l'impact acoustique de votre projet de chantier et êtes directement alertés en cas de dépassement des normes acoustiques en vigueur. Vous recevez également des conseils et pouvez être assisté en cas de situation de litige.

Please note

Ces services sont destinés aux entreprises, aux services publics et aux maîtres d'ouvrage mais aussi à des plaignants subissant des perturbations dans le contexte de chantiers :

Services publics:

- Entreprises de construction

- Architectes
- Opérateurs immobiliers, promoteurs, project managers
- Plaignants (particulier, activités sensibles, etc.)

In which situation?

Grâce à nos experts, vous mesurez en continu et à long terme l'impact acoustique de votre projet de chantier et êtes directement alertés en cas de dépassement des normes acoustiques en vigueur. Vous recevez également des conseils et pouvez être assisté en cas de situation de litige.